Archives parlementaires

Renvoi à la commission des poudres et salpêtres de l'adresse de l'agent national du district de Montpellier (Hérault), concernant la fabrication de salpêtre, lors de la séance du 29 thermidor an II (16 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission des poudres et salpêtres de l'adresse de l'agent national du district de Montpellier (Hérault), concernant la fabrication de salpêtre, lors de la séance du 29 thermidor an II (16 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 155;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22028_t1_0155_0000_8

Fichier pdf généré le 05/11/2020

[*La sté des amis de l'égalité et de la liberté, séante à Provins, à la Conv.; Provins, 24 mess. II*] (1)

Citoyens représentants,

La constance et la fermeté que vous avez déployées au milieu des travaux, des dangers et des revers, nous présageoient depuis longtemps la victoire. L'attitude majestueuse que vous conservez dans les triomphes fait pressentir aux tyrans que la fortune peut encore changer mais que leur rage sera toujours impuissante.

Nous venons aussi, législateurs, de célébrer en hommes libres les défaites, la fuite, la honte et le désespoir de nos féroces ennemis. Les actions héroïques, les noms glorieux de nos braves guerriers ont retenti dans nos chants d'allégresse, mais au milieu de nos transports les regards et les pensées, citoyens représentants, se tournoient vers vous. C'est là, disions-nous, qu'est la source de tous nos succès : ils sont le fruit de cette vigueur, de cette énergie révolutionnaire qui comprime l'ambition, donne un nouvel élan à l'amour de la patrie et brise toutes les factions dès qu'elles ont l'audace de paroître. Nos avantages sont le résultat de ces décrets, aussi sages que justes, qui assurent une douce récompense, la brillante immortalité aux véritables défenseurs de la patrie et une punition prompte et terrible à tous les lâches et à tous les traîtres. Oui les accents de la victoire se font entendre rapidement des armées du Nord à celles du Midi, mais c'est dans votre sein, législateurs, qu'elle prend son essort; c'est au milieu de vous qu'elle s'élance et fait successivement le tour des frontières.

Nos ennemis ont bien senti que la Convention nationale étoit pour eux le fort le plus redoutable et, le poignard à la main, ils lui ont déclaré sourdement une guerre de crimes et assassinats. Mais vous avez lancé sur eux la terreur et la mort. Vous avez dit : que l'infâme Anglois périsse ! Toute la France a applaudit et ces monstres ne souillent plus nos regards.

Suivez, législateurs, vos glorieuses destinées. Ecrasez de la foudre révolutionnaire toute faction qui oseroit retarder un seul instant votre course sublime : tel est le vœu bien prononcé de toutes les sociétés populaires. Lorsqu'elles vous présentoient des cavaliers sortis pour ainsi dire de leur enceinte, tous armés, tous équipés afin de voler plus promptement à l'ennemi et d'anéantir plutôt les tyrans, elles manifestoient déjà leur zèle contre tout ce qui pouvoit entraver le gouvernement révolutionnaire dont le seul but est le triomphe rapide de la liberté.

Législateurs, restez à vos postes : le salut du peuple vous l'ordonne. O douce récompense de votre dévouement à la chose publique, tous les cœurs sont pour vous, toutes les bouches célèbrent vos travaux. Toutes s'écrient : point de pitié envers les conspirateurs, point de quartier aux féroces Anglois, point de repos que nos lâches ennemis ne soient hors d'état de nous nuire ! Enfin que le gouvernement révolutionnaire ne cesse qu'au moment où notre liberté et notre bonheur seront posés sur des bases inébranlables.

ROYER (*secrét.*), ATTON (?) (*présid.*).

(1) C 316, pl. 1267, p. 48. *B[in]*, 3 fruct. (suppl[t]).

67

L'agent national près le district d'Yvetot, département de la Seine-Inférieure, annonce que les sans-culottes du district se sont empressés de célébrer la fête du 14 juillet et à solemniser les triomphes de la République; il donne connoissance à la Convention nationale que des biens d'émigrés, estimés 41 600 liv., ont été vendus 104 550 liv.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (1).

68

L'agent national près le district de Montpellier, département de l'Hérault, donne connoissance à la Convention nationale que la fabrication du salpêtre acquiert journellement une plus grande activité. Il cite plusieurs exemples et annonce que 7 283 livres de cette matière ont déjà été expédiées à la fabrique de Perpignan.

Insertion au bulletin et renvoi à la commission des poudres et salpêtres (2).

69

L'agent national près le district de Cluses, département du Mont-Blanc, annonce à la Convention nationale que quoique sur l'extrême frontière, et que le canon du roi de Chypre se fasse entendre jusque dans la salle des enchères, les biens nationaux et d'émigrés se vendent avec grand succès; divers lots, estimés 51 024 liv., ont été vendus 181 840 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (3).

70

Le conseil général de la commune de Chély, département de la Lozère, félicite la

(1) *P.V.*, XLIII, 262. *B[in]*, I[er] fruct. *Moniteur* (réimpr.), XXI, 539.

(2) *P.V.*, XLIII, 262. *B[in]*, 3 fruct. (suppl[t]).

(3) *P.V.*, XLIII, 262. *B[in]*, I[er] fruct. *Moniteur* (réimpr.), XXI, 539.